



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxes foncières

Question écrite n° 1791

Texte de la question

M Jean-Marc Nesme attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le poids excessif de la taxe foncière sur la propriété non bâtie dans certaines régions agricoles et tout particulièrement dans les régions herbagères. Il souligne l'importance du volume financier que représente la perception de cette taxe dans ces régions, la très grande diversité de cet impôt entre les régions agricoles dont les écarts ne sont pas justifiés par les réalités économiques, les problèmes économiques que pose cet impôt sur l'équilibre financier des exploitations agricoles et sur leur compétitivité, le caractère excessif de cet impôt par rapport à la valeur du bien taxé et par rapport à son revenu, l'hétérogénéité de l'assiette de cette taxe (revenu cadastral) qui ne tient pas compte des transformations et des évolutions économiques de l'agriculture puisque sa révision date de 1963. Il rappelle que le conseil des impôts, dans son huitième rapport, soulignait que la pression fiscale due à l'impôt foncier apparaissait en France plus de trois fois plus forte qu'en République fédérale d'Allemagne. Une telle situation fiscale pénalise les exploitations agricoles des régions herbagères productrices de viande comme le Charolais face à leurs concurrents européens. Il demande au Gouvernement de procéder à une réforme de cette partie du système fiscal datant du Premier Empire afin de prendre en compte les caractéristiques de l'agriculture en général et de l'élevage en particulier dans le cadre de l'allègement nécessaire des charges tout en sauvegardant les intérêts des communes rurales dont certaines tirent de la taxe foncière sur la propriété non bâtie 70 p 100 de leurs ressources. Dans l'attente de cette réforme difficile, il suggère la création d'un Fonds national de péréquation et de compensation destiné à alléger le poids de cette taxe dans les régions agricoles particulièrement touchées et à limiter les écarts dans un souci de justice fiscale et d'égalité de traitement du contribuable.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes soulevés par l'honorable parlementaire sur la fiscalité foncière rejoignent les préoccupations du ministre de l'agriculture et de la forêt. Les enjeux en cause dépassent le seul secteur agricole et concernent l'ensemble de la fiscalité locale et le financement des collectivités locales. Les réflexions qui sont menées à l'heure actuelle sur ces sujets devraient permettre au Gouvernement de préciser quelles orientations il sera amené à retenir en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Nesme Jean-Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1791

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2380